

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 20 JANVIER 2025

PAGE 1/1

P.V. n° 15 – consultation électronique

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER – SICOT – SISSAOUI.

Excusés : MM. AUBLANC – BOUDET – REPENTIN – SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET – LE MIGNOT – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfnq.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

Examen du courrier du Rochefort F.C.

Souhait de jouer la CNA avec l'équipe réserve R3 et en conséquence reporter la rencontre R3.

La Commission,

- Considérant la réception d'un courriel émanant du Rochefort F.C., daté du lundi 20 janvier 2025 à 10h35, sollicitant l'autorisation de disputer la Coupe de Nouvelle-Aquitaine avec son équipe réserve (R3) et, en conséquence, de reporter la rencontre de Régional 3 Rochefort F.C. (2) / Chamois Niortais F.C., prévue le samedi 1er février 2025 à 19h00 sur le terrain du Polygone à Rochefort.
- Considérant le procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue, en date du 8 janvier 2025, stipule : " Les clubs encore en lice sur la Coupe Nouvelle Aquitaine seront informés de cette décision afin qu'ils sachent bien que, règlementairement, ces matchs de CNA s'analysent comme des rencontres officielles disputées par l'équipe première du club. »
- Considérant que le Rochefort F.C. dispose d'une équipe première évoluant en Régional 1 et qu'en application des règlements, c'est cette équipe qui doit désormais disputer les matchs de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.
- Considérant alors qu'il n'y a aucun doublon pouvant remettre en cause la rencontre R3 prévue le 1er février 2025.

Par majorité des membres consultés, décide de ne pas reporter la rencontre de Régional 3 : Rochefort F.C. (2) / Chamois Niortais F.C. prévue le samedi 01/02/2025 à 19h00 sur le stade du Polygone à Rochefort.

Prochaine réunion à déterminer

Le Président,
Daniel GUIGNARD

Le Secrétaire de séance,
Tom LE MIGNOT